

**Complément d'avis n° 2020/09-02  
relatif à l'accréditation de l'École polytechnique universitaire de  
l'Université de Tours à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

**Rapport suite à injonction** concernant la transmission d'un syllabus détaillé par l'École polytechnique universitaire de l'Université de Tours pour la spécialité Mécanique et Génie mécanique, demandé dans l'avis n°2020/09-02, et conditionnant l'avis favorable pour l'extension des spécialités en formation initiale sous statut d'apprenti.

- Vu la note de synthèse établie par Nathalie Cayot, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 07 juillet 2021,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission donne un avis favorable sous réserve suite à l'analyse du syllabus transmis par l'École.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 07 juillet 2021.



La Présidente,  
Elisabeth Crépon